

APPEL
À PROJET

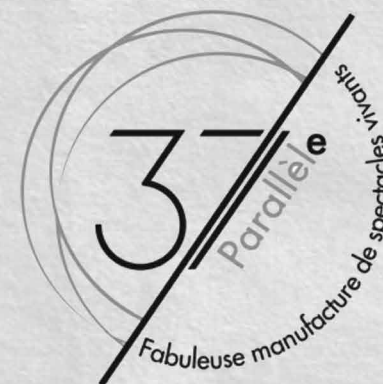
« **EN TRANSITION** »

Spécial accueil de structure mobile
Spectacle vivant / création pluridisciplinaire / arts de la rue

DOSSIER

Accueil en résidence Mai & Juin 2023

DEPOT DE DOSSIER AVANT LE 24 NOVEMBRE 2022



Tours Nord (37)

FONDEMENTS

Du 37ème Parallèle 





Le 37^e Parallèle est né d'une politique de soutien aux Arts de la Rue votée d'intérêt communautaire à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération de Tours en 2007. Neufs compagnies fondatrices sont associées à toutes les phases de conception et de réalisation de ce nouveau lieu.

Tenant compte de l'évolution future des Arts de la Rue qu'elles pressentent et dans laquelle elles s'inscrivent, elles orientent la construction vers un lieu pluridisciplinaire de spectacle vivant. Ce lieu a pour vocation de favoriser la création artistique tous azimuts, la mutualisation et les échanges, d'encourager les initiatives collectives, de soutenir le croisement des pratiques professionnelles en son sein et de contribuer à l'émergence et au développement de compagnies. Il héberge de façon permanente des structures et des individus, oeuvrant à la création, à la transmission, à la production de spectacles et de projets culturels.

L'association le 37^{ème} Parallèle est créée le 27 Juillet 2012. Le lieu, lui, est inauguré officiellement le 15 novembre 2014.

Le 37^{ème} Parallèle est un lieu de création artistique pluridisciplinaire, de coopération et de mutualisation.

Le 37ème Parallèle organise une à deux fois par an des événements artistiques et populaires ouverts sur son quartier.

L'association porte la volonté de participer à la démocratisation des arts vivants et d'oeuvrer à la transformation sociétale par la création artistique.

Membre du réseau régional ALiCE - association des lieux intermédiaires et indépendants de la Région Centre-Val-de-Loire - l'association Le 37ème Parallèle bénéficie depuis septembre 2020 d'une subvention publique expérimentale du nouveau dispositif régional : Soutien aux Lieux Intermédiaires de coopération artistique et culturelle.

Le 37ème Parallèle continue de renforcer ses actions de contribution au rayonnement des projets artistiques et culturels, de les inscrire dans des réseaux de production et de diffusion, de favoriser le soutien logistique et technique, de mettre en oeuvre des coopérations et poursuit par là son dispositif d'appelle à Projets «EN TRANSITION».

A défaut de ne pouvoir soutenir financièrement l'ensemble des compagnies accueillies, l'accueil en résidence dans le cadre de l'appel à projets ne demande aucune participation financière.



A C C U E I L E N R E S I D E N C E

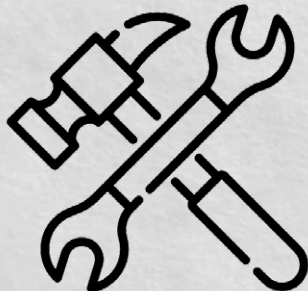


Le 37ème Parallèle souhaite s'engager sur l'accueil en résidence et le soutien aux équipes artistiques qui portent des créations qui prennent vie dans, sous des structures mobiles. En 2023, le lieu propose deux résidences pour la création itinérante, sur les espaces qui sont dédiés en son sein. Un temps pour une compagnie, un temps pour une autre compagnie. Chacun de ces temps se verra soutenu par une enveloppe financière de 1800euros dédiée au temps de travail sur site.

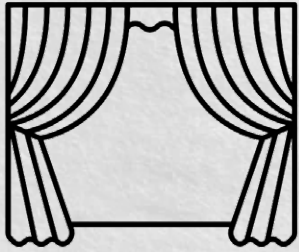


— **Résidence recherche—écriture**

Résidence création —



— **Résidence construction**



SORTIE DE RESIDENCE / ETAPES DE TRAVAIL PUBLICUES

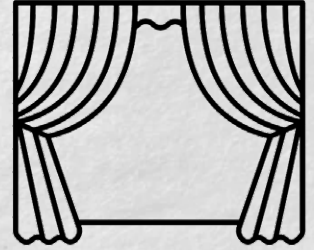
La SORTIE DE RESIDENCE est une étape clé dans le parcours de création artistique. Le 37ème Parallèle favorise la co-organisation de ces temps forts en les mutualisant et en planifiant les accueils en amont pour penser des sorties communes aux compagnies et artistes accueillies en même temps sur le lieu.

Selon l'objectif de l'étape de travail publique, ces temps peuvent concerner les professionnels de la programmation/diffusion mais aussi les habitant-es, les associations locales, les structures éducatives, culturelles, sociales, socio-éducatives...



Ces temps ne sont absolument pas obligatoires. Ils ont du sens si elles correspondent à un besoin et objectif clé à ce moment précis du parcours de création.

SORTIE DE RESIDENCE / ETAPES DE TRAVAIL PUBLIQUES



3 CAS DE SORTIE DE RESIDENCE :

> Les sorties de résidence et étapes de travail publiques MUTUALISEES sont pensées, organisées et communiquées conjointement

Le 37ème Parallèle prend en charge la communication extérieure

> Selon les besoins des autres étapes de travail publiques, elle peuvent être co-organisées

La compagnie assure la communication, le 37ème s'en fait le relais.

> Les actions de médiation sont pensées conjointement et organisées selon les spécificités de chacun des publics.

(équipes artistiques, équipes éducatives, équipes sociales...)

Aucune sortie ne peut être co-organisée, ni organisée, moins de 3 semaines à l'avance.

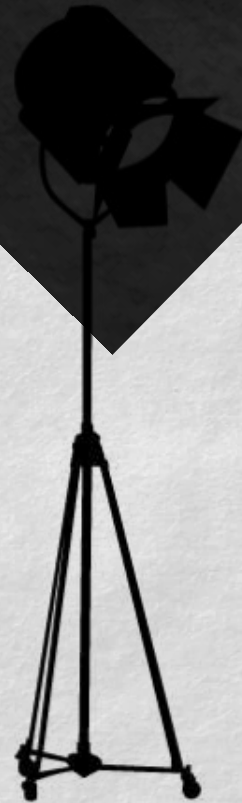




TECHNIQUE

**Le régisseur
général du
37ème Parallèle
est présent lors du
déroulement des
résidences...**

...ainsi que sur des temps spécifiques et plannifiés en amont (montage, déroulement, sortie de résidence...)



**Le 37ème
Parallèle
mutualise et
met à disposition
son parc matériel
technique...**

...au regard de sa disponibilité
et sous condition de transmission
d'une fiche technique dédiée à la
résidence

COOPERATION



RENDEZ-VOUS CONSEIL /
CREATION PRODUCTION
LA PAROLE AUX **FILLES DU JOLIVET**

L'association Les Filles du Jolivet est une coopérative créée par cinq professionnelles du milieu artistique. Elles sont animées par une volonté commune de mutualiser et de partager leurs compétences acquises depuis une dizaine d'années en faveur des compagnies et des artistes. La philosophie Des Filles du Jolivet résonne avec l'étymologie du mot « accompagner » :

« **Se joindre à quelqu'un pour aller où il va en même temps que lui.** »

Dans le labyrinthe de la création, la méconnaissance du milieu culturel et des fonctionnements institutionnels sont des écueils récurrents sur lesquels il est facile de s'échouer. C'est pourquoi nous vous proposons « un RDV-Conseil »

Grace à une vision systémique et une expertise de projet, le rdv-conseils permettra :

- D'évoquer la ligne artistique
- De définir les besoins techniques et administratifs
- D'orienter judicieusement l'énergie des acteurs

COOPERATION



RENDEZ-VOUS CONSEIL /
CREATION PRODUCTION
LA PAROLE AUX FILLES DU JOLIVET

LA METHODOLOGIE :

Le porteur (cie/artistes/collectif) de projet remplit un questionnaire de présentation du projet qui permettra aux Filles du Jolivet de faire un état des lieux des besoins. La lecture et l'analyse du questionnaire permet d'organiser le rdv-conseil autour de 3 modules principaux :

- **Administration & structuration** : socle commun, historique artistique, structuration, fonctionnement, activités, budget, envies.
- **Production de spectacle** : présentation, travail artistique, équipe, budget, partenaires, coproducteur, pré-acheteur, lieu de résidence, soutien, réseau.
- **Diffusion** : coût, réseau, avantages/inconvénients du projet, outils de communication, fichier professionnel, affiliation.

Le rdv-conseil dure entre 2 et 3 heures. Il est conduit de manière à évaluer, analyser et transmettre des connaissances et des informations.



MODALITÉS D'ACCUEIL

Photo : Compagnie IMAGO



MODALITES PRATIQUES

Le 1er jour de résidence, l'équipe artistique est accueillie par l'équipe de coordination et une marraine ou un parrain du 37ème Parallèle.

Un temps d'échange autour du lieu et de son fonctionnement est partagé.

Les clés sont remises à la compagnie accueillie afin qu'elle puisse travailler aux horaires qui lui sont propres.

La résidence s'accompagne d'un accès aux lieux communs (cuisine partagée, douches...).

Le lieu est co-géré. Il est de la responsabilité de tous et toutes de participer à ce que les espaces de travail, comme les espaces communs, soient entretenues par ses utilisateurs et utilisatrices (ménage, rangement...).

MODALITES LEGALES



Une convention de résidence est signée entre la compagnie accueillie et le 37ème Parallèle.

Une attestation de responsabilité civile doit être envoyée au 37ème Parallèle par la compagnie.

Les conditions d'accueil en résidence et d'utilisation des espaces sont transmises à la compagnie.

Elles doivent être lues, signées et appliquées.



L'HEBERGEMENT

Un espace caravanning ainsi que des caravanes et un mobil-home peuvent être mis à disposition

Selon la disponibilité et les saisons

Une compagnie peut venir avec ses propres habitats mobiles (camions, caravanes...)

La literie est amenée par les utilisateurs-trices (draps, taies, duvets, serviettes...)

Si elle dispose des moyens techniques, il est possible pour la compagnie d'installer un campement indépendant des infrastructures du 37ème Parallèle, notamment pour les collectifs nombreux.

Cet aspect de l'accueil doit faire l'objet d'un échange clair et en amont avec notre régisseur général.





Formulaire de réponse à renvoyer avant le **24 Novembre 2022**

A envoyer ici :

regie@le37e.fr / admin@le37e.fr

09.70.52.12.81

Pièces à joindre au formulaire :

- > Dossier de création ou note d'intention
- > Impératif : fiche des besoins techniques pour la résidence
- > Tout autre document que vous jugerez important